

## COMMUNE de WASSERBOURG

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU Lundi 18 Mai 2015</b></p>
---

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.*

La séance a été ouverte à 20H00.

Etaient présents : M. Jean-François KABUCZ, Mme Evelyne STOECKLE et M. Jean-Camille BARB Adjoints, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER et M. Jean-Pierre BADER.

Excusés : Mme Brigitte LUSTENBERGER a donné procuration à M. Gilbert RUHLMANN, M. Alain GANGLOFF a donné procuration à M. Jean-François KABUCZ, M. Yann COTELETTE a donné procuration à Mme Evelyne STOECKLE et Mme Muriel KAUFMANN.

**L'ordre du jour de la séance est le suivant :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09/02/2015**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Affaire Chasse : Agrément Associé lot n°1**
- 4. Rapport de l'Eau 2014**
- 5. Investissements : Acquisition matériel et travaux**
- 6. Informations Urbanisme**
- 7. Informations et communications diverses**

### **POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/03/2015**

Le procès-verbal de la séance du 30/03/2015 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

### **POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

### **POINT 3 AFFAIRE CHASSE : AGREMENT ASSOCIE LOT N°1**

M. Michel SPIESER Président de l'ASSOCIATION DE CHASSE DU ESTENBACH locataire du lot n°1 de la chasse communale informe le Conseil de la proposition de nommer en tant qu'Associé M. Pascal REBERT.

VU le Cahier des Charges type des chasses communales du Haut-Rhin pour la période des baux 2015-2024 et notamment l'article 6.2.

VU les statuts de l'Association,

VU le dossier personnel du futur associé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour**

- **donne l'agrément à**

**\* M. Pascal REBERT domicilié à HERRLISHEIM 68420 10, rue Principale**

**en qualité d'associé de l'ASSOCIATION DE CHASSE DU ESTENBACH locataire du lot n°1 de la chasse communale pour la période du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.**

### **POINT 4 RAPPORT DE L'EAU ANNEE 2014**

M. le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable de l'année 2014 selon la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Cette loi a introduit la réforme dans la gestion des services municipaux de l'eau et de l'assainissement et notamment son article 73 qui prévoit un rapport annuel du maire assurant la transparence au bénéfice des usagers du service public sur le prix et la qualité du service.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

**POINT 5 INVESTISSEMENTS : ACQUISITION MATERIEL ET TRAVAUX TRAVAUX**

- EGLISE : Réparation du tinteur de la cloche n°1 par la Société André VOEGELÉ 67200 STRASBOURG pour un montant TTC de 656,40 € (547,00€ HTVA).
- VOIRIE COMMUNALE : Devis de l'Entreprise de Travaux Publics TRADEC 68000 COLMAR pour des travaux de réparation de route par enrobés projetés pour un tarif forfaitaire d'une journée de travail tout compris de TTC 3 120,00€ (2 600,00€ HTVA).
- PRESBYTERE : Devis de l'Entreprise MSP PEINTURE Pascal FLESCH pour la mise en peinture de la cage d'escalier pour un montant de TTC de 914,19 € (761,82€ HTVA)
- MAIRIE : Installation d'un local douche dans les anciens sanitaires de la salle de fêtes

<b>ENTREPRISES</b>	<b>COUT HTVA €</b>	<b>COUT TTC €</b>
FILLINGER CARRELAGE	3 567.50	4 281.00
JEAN MICHEL DENIS + SANITAIRE ZWICK	3 990.10	4 788.12

**Après discussion et délibération,****Le Conseil Municipal, par 10 voix pour :**

- Décide de passer commande auprès de
  - 1° l'Entreprise TRADEC pour des travaux de réparation de route pour un montant de 3 120,00€
  - 2° MSP PEINTURE pour la mise en peinture de la cage d'escalier du presbytère pour un montant TTC de 914,19€
  - 3° FILLINGER CARRELAGE pour l'installation de la douche pour un montant TTC de 4 281,00€.

**Le Conseil Municipal, par 9 voix pour 1 contre :**

- Décide de passer commande auprès de
  - 1° la Sté VOEGELE pour la réparation du tinteur de la cloche pour un montant TTC de 656,40€.

ECLAIRAGE PUBLIC : Le dossier technique est en cours, à remplacer :

48 luminaires, 6 mâts porteurs de câble aérien, 3 mâts standards alimentation souterraine, 38 boîtiers de connexion, 2 projecteurs, 7 consoles et 1 console pour mât bois.

Un cahier des charges va être rédigé pour pouvoir lancer l'appel d'offres.

RUE DE L'EGLISE : Tant que le problème des réparations des murs privés n'est pas résolu, les travaux de la chaussée et des caniveaux ne pourront pas se faire. Discussion en cours avec les propriétaires.

**MATERIEL**

- RESERVOIR AEP : Fourniture et installation kit de maintenance pour pompe Grundfos pour un montant TTC de 710,52€ (592,10€ HTVA) – Fournisseur DEGREMONT SERVICES 67831 TANNERIES
- ECOLE et ATELIER COMMUNAL : Remplacement des Eclairages blocs d'évacuation défectueuses par des Blocs ULTRALED 45. Devis de SAS Electricité Eric GOFFENEY pour un montant TTC de (fournitures et main d'œuvre) 799,44€ (592,10€ HTVA).
- TERRAIN DE FOOTBALL : Acquisition d'un abri de jardin pour stocker la tondeuse de type CHAUMONT toit mono pente 8,12m2 pour un montant TTC de 899.00€ + Livraison 45.00€ - Fournisseur M. BRICOLAGE 68000 COLMAR  
Cet abri peut être installé dans la 2<sup>ème</sup> partie clôturée du Point Vert.

**Après discussion et délibération,****Le Conseil Municipal, par 10 voix pour :**

- Décide de passer commande auprès de :
  - 1° DEGREMONT pour la fourniture de pièces à la pompe au réservoir AEP pour un montant TTC de 710,52€
  - 2° SAS Electricité GOFFENEY pour le remplacement des blocs d'éclairage d'évacuation pour un montant TTC de 799,44€
  - 1° M.BRICOLAGE pour l'achat d'un Abri de jardin d'un montant TTC de 899,00€ + 45,00€ de livraison. Les fournitures pour la fondation sont à la charge de la Commune et la pose est faite par l'Association Sport et Loisirs.

#### **POINT 6 INFORMATIONS D'URBANISME**

En application de la loi ALUR, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, les Communes ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

A l'échelle de la CCVM, la Communauté d'Agglomération de COLMAR sera le prestataire des communes. Une étude chiffrée sur les différentes prestations de services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est en cours.

#### **POINT 7 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Radar pédagogique** : Relevés et analyses mensuels effectués par M. Jean-Pierre BADER.

M. BADER propose de procéder à un changement d'orientation du radar (conditions techniques possibles) pour connaître le comportement des utilisateurs de la route dans le sens de la descente.

\* **Péri-scolaire Association La Petite Source** : Situation financière catastrophique.

Le CM demande à l'Association de provoquer d'urgence une réunion.

\* **Site Internet de WASSERBOURG** : Bonne fréquentation.

\* M. Jean-Pierre BADER :

- souhaiterait qu'un bilan soit fait après un an de mandat d'élus
- souhaiterait être un peu plus informé des affaires courantes et des points discutés en réunion Maire/Adjoints.

Réponse du Maire : Toutes les affaires en cours sont discutées en Conseil Municipal et toutes les questions posées par les Conseillers ont réponse et sont traitées au fur et à mesure des possibilités soit budgétaires, soit techniques ou logistiques.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance 22h05.